Envoyé en préfecture le 30/05/2025
Reçu en préfecture le 30/05/2025
Publié le
ID : 059-215903311-20250528-35_2025-DE

Département du NORD
Arrondissement d'AVESNES
Ville de LANDRECIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
Le 19 mai 2025

NOMBRE :
- de conseillers : 23

- de présents : 15
- de votants : 17

N° d'inscription de l'acte soumis à l'obligation de transmission au Représentant de l'Etat :
35_2025

Secrétaire de Séance :
Mme Virginie SOIGNEUX

OBJET :

- Adhésion au service de prévention du centre de gestion

Ainsi fait et délibéré en **séance les jours, mois et an susdits**
Le Maire

François ERLEM

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 28 mai à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

Etaient présents (15) :
François ERLEM (Maire), Françoise DUPUITS, Francis DUPIRE, Virginie SOIGNEUX, François BLAT, Xavier LACAILLE, Charles BENJABEN, Audrey MONIER, Jean-Paul LANNOY, Sandrine MERCIER, Valérie MAHIEU, Stéphane SANSONE, Anne-Françoise MARECHAL, Annick CORNELIS, Sabine HENNEBERT

Ont donné pouvoir (2) : Fanny RICHARD donne pouvoir à François ERLEM, Sabine TROUILLET donne pouvoir à Virginie SOIGNEUX

Excusés (6) : Marie-Claire DELAIRE, Romain POLLART, Michaël DELATTRE, Simon BRASSART, Jean-Philippe MICHEL, Jean-Marc DUMEIGE

La convention jointe a pour objet de déterminer les conditions de mise à disposition des services de prévention proposés par le centre de gestion. Cela concerne l'ensemble des interventions des professionnels de la prévention et de la médecine du travail pour le suivi médical périodique des agents.

D'autres actions spécifiques peuvent être demandées afin d'accompagner les agents et l'environnement de travail.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord.

Sur ces bases, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord.